

RAYON DES NOUVEAUTÉS

C O T A T I O N P R E S C R I R E

Nouvelles substances - Nouvelles indications

Notre appréciation globale (symbolisée par une expression du bonhomme Prescrire, alias Gaspard Bonhomme) porte sur le progrès thérapeutique, tangible pour le malade, apporté par chaque nouvelle spécialité dans une indication précise : valeur absolue du médicament jugée sur sa balance bénéfices-risques, mais aussi valeur relative par rapport aux autres thérapeutiques disponibles.



BRAVO : appréciation d'exception attribuée à un progrès thérapeutique majeur, d'efficacité et d'intérêt évidents dans un domaine où nous étions totalement démunis.



INTÉRESSANT : apporte un progrès thérapeutique important mais avec certaines limites.



APPORTE QUELQUE CHOSE : l'apport est présent mais limité ; il est à prendre en compte sans toutefois devoir bouleverser le domaine de la thérapeutique considéré.



ÉVENTUELLEMENT UTILE : intérêt thérapeutique supplémentaire minime. Il y a peu d'arguments devant conduire à changer d'habitude de prescription en dehors de cas particuliers.



N'APPORTE RIEN DE NOUVEAU : il peut s'agir d'une nouvelle substance mais dans une classe déjà abondamment fournie et qui n'a pas d'intérêt clinique supplémentaire démontré ; ou bien, plus souvent, c'est une simple copie.



LA RÉDACTION NE PEUT SE PRONONCER : nous réservons notre jugement dans l'attente d'une évaluation plus approfondie du médicament.



PAS D'ACCORD : médicament qui ne présente aucun avantage évident mais qui a des inconvénients possibles ou certains.

Substances copiées

Nous cotons sur 4 niveaux l'intérêt d'une substance, dans l'indication où cet intérêt est le plus grand : lire "les Copies du mois" dans ce numéro.

Information fournie par les firmes

Nous cotons sur 4 niveaux l'information reçue des firmes que nous avons interrogées.



Information approfondie, détaillée et adaptée, des données non publiées jusqu'au conditionnement.



Information restreinte aux éléments administratifs et à des données publiées.



Information minimale, limitée ou presque à des éléments administratifs.



Rétention d'information.

LE MOT DE GASPARD

Morceaux choisis

Le droit de vanter au grand public les médicaments de prescription est de nouveau débattu au Parlement européen en 2010. Il est notamment question de décider s'il vaut mieux que les publicitaires aient, ou non, le droit de choisir des morceaux du résumé des caractéristiques (RCP) d'un médicament pour en faire de la publicité grand public : lire dans ce numéro pages 700-701.

Voilà par exemple ce qu'ils pourraient mettre en avant à propos de Vioxx^o (*rofécoxib*), en citant simplement le RCP consulté sur le site de l'Agence française des produits de santé (www.afssaps.fr) le 1^{er} août 2010 :

« (...) après une semaine de traitement, (...) le rofécoxib a entraîné une diminution significative de la douleur chez les patients arthrosiques (...)

l'administration (...) de doses multiples allant jusqu'à 250 mg/jour pendant 14 jours n'a pas entraîné de toxicité significative (...)

chez des patients arthrosiques, les pourcentages de patients ayant un ulcère gastro-duodéal détecté à l'endoscopie ont été similaires sous placebo et sous rofécoxib (...)

[effet indésirable] très rare : palpitations, infarctus du myocarde, œdème pulmonaire (...) accident vasculaire cérébral, crise hypertensive (...) ».

Efficace et très peu toxique, ce médicament !

Pourtant il a été retiré du marché en 2004 après des dizaines de milliers de victimes d'accidents cardiovasculaires rien qu'aux États-Unis d'Amérique (lire notamment le n° 259 p. 222-225).

Les RCP renferment beaucoup d'informations, à dénicher avec esprit critique (lire le n° 319 p. 325, et dans ce numéro au fil des pages 660 à 671). Ils ne sont pas conçus pour être lus par bribes.

Et les patients ont besoin d'une information objective et équilibrée, pas de publicité dangereusement partielle.